

Objectifs du Millénaire pour le Développement
TDR
Étude sectorielle : Partenariat

Contexte

Avec le choix de notre pays pour participer au Millénaire Projet, le Comité a défini plusieurs espaces de collaborations avec l'équipe chargée de piloter ce programme au niveau mondial dont la réalisation d'études sectorielles approfondies en vue de l'élaboration de plan d'action à long terme pour chacun des huit (8) objectifs. Les programmes globaux sectoriels, en cours de réalisation pour la plupart, ne ciblent pas directement les OMD et les coûts afférents à chacun d'eux. Le Comité de pilotage envisage avant l'élaboration du rapport suivi annuel (2004) de constituer une base de connaissance complète sur la situation du Sénégal dans le monde. C'est dans ce cadre que se situe cette mission.

Objectif

Décrire la situation de référence, procéder à un diagnostic approfondi de la situation du Sénégal dans le monde et proposer un programme complet (actions et financement) pour réussir une meilleure insertion dans le contexte de mondialisation.

Mandat

- Description de l'environnement international et des effets de la mondialisation sur la situation du Sénégal ;
- Description de la situation de référence (indicateurs sur la période) en appréciant la qualité des politiques mises en œuvre pour permettre à notre appareil productif d'être plus compétitif ;
- Bilan des relations avec nos partenaires extérieurs en matière d'aide (volume, qualité et utilisation et nature ...) ;
- Identifier tous les obstacles par filière de production à l'amélioration des indicateurs ... et sur la base de ce qui précède, le

consultant devra construire un scénario cohérent d'amélioration des indicateurs pour passer de la situation de référence en 2003 à l'objectif en 2015. Ce scénario reposera sur un programme d'investissement à long terme ;

- Le consultant doit aussi réviser le nouveau cadre intégré de partenariat et réfléchir sur son opérationnalisation.

Durée de la consultation

La consultation est prévue pour une durée de 45 jours à compter de la date de la signature du contrat de prestation des services.

Aspects contractuels

La sélection du consultant se fera suivant le processus de recrutement et les procédures du Le consultant sera financé sur le fonds Les honoraires et les modalités de paiement seront spécifiés dans le contrat de prestation des services. Il appartient au Comité de pilotage de valider le rapport final.

Profil du consultant

Le consultant retenu doit être un économiste de haut niveau ayant une expérience confirmée en matière de réflexion stratégique sur la mondialisation et ses effets sur le tiers monde avec une bonne connaissance des OMD. Il doit également avoir une bonne capacité de synthèse et de rédaction et avoir une réelle capacité à travailler en équipe.

Objectif 8 . Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Cible 12 . Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire

Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international

Cible 13 . S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés

La réalisation de cette cible suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés ; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des PPTTE et l'annulation des dettes publiques bilatérales ; et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté

Cible 14 . Répondre aux besoins particuliers des petits États insulaires en développement

(en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)

Certains des indicateurs ci-après seront évalués séparément dans les cas des pays les moins avancés (PMA) de l'Afrique, des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement

Aide publique au développement

32. APD nette, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs (cibles : 0,7 % au total et 0,15 % pour les PMA)
33. Proportion de l'APD consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)
34. Proportion de l'APD qui est déliée
35. Proportion de l'APD consacrée à l'environnement dans les petits États insulaires en développement
36. Proportion de l'APD consacrée au secteur des transports dans les pays sans littoral

Accès au marché

37. Proportion des exportations (en valeur et à l'exclusion des armes) admises en franchise de droits de douane et hors contingents
38. Taux moyens de droits de douane et contingents appliqués aux produits agricoles, textiles et vêtements
39. Subventions agricoles nationales et à l'exportation dans les pays de l'OCDE
40. Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales

Viabilité de la dette

41. Proportion de la dette publique bilatérale des PPTTE qui a été annulée
42. Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services
43. Proportion de l'APD fournie au titre de l'allègement de la dette
44. Nombre de pays ayant atteint les points de décision et d'achèvement de l'Initiative PPTTE

<p>Cible 15. Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme</p>	
<p>Cible 16. En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile</p>	<p>45. Taux de chômage des 15 à 24 ans</p>
<p>Cible 17. En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement</p>	<p>46. Proportion de la population ayant durablement accès à des médicaments de base d'un coût abordable</p>
<p>Cible 18. En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous.</p>	<p>47. Nombre de lignes téléphoniques pour 1 000 habitants 48. Nombre de micro-ordinateurs pour 1 000 habitants</p> <p><u>Autres indicateurs à déterminer</u></p>